



- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !

> n°17 - Bayonne le 17 juillet 2018,

: Avis de la CFDT sur le rendu des groupes de travail : A ce jour le compte n'y est pas !

Après 4 mois et demi de dialogue social au sein des groupes de travail, et pour faire suite au supplément de **La lettre d'information n°10 de la CFDT**, la section syndicale de la CFDT a souhaité établir **un second point d'étape** à destination des agents.

En préambule à une réunion globale voulue par l'exécutif le 19 juillet, et avant un passage en comité technique début septembre pour relever l'avis des organisations syndicales, **la CFDT de la CAPB a écrit le 10 juillet au Président et à Madame la Vice-Présidente en charge des ressources pour donner son avis et ses désaccords sur plusieurs points portés dans les premiers bilans des Groupes de Travail.**

Pour mémoire les groupes de travaux ont été validés lors du comité technique du 21 juillet 2017, pour des premières séances de travail ne débutant qu'en Mars.

Si on peut louer la volonté de **l'exécutif d'instaurer un dialogue social au sein de la CAPB**, il en ressort cependant **un problème de méthode. A ce jour les séances de travail ne sont pas à la hauteur des enjeux.**

D'une manière générale les propositions des organisations syndicales n'ont pas été **suffisamment débattues et surtout négociées.**

1. Groupe de travail Régime indemnitaire RIFSSEP

Depuis le début de ce groupe de travail, la CFDT a demandé de pouvoir accéder aux chiffres du régime indemnitaire actuel. L'exécutif a fini par fournir (fin juin !) à notre organisation les chiffres de l'état des lieux ainsi que les éléments prospectifs calculés pour le nouveau régime indemnitaire RIFSSEP, correspondant aux propositions de l'exécutif.

La CFDT a analysé ces documents et a constaté que les propositions n'étaient pas en phase avec les revendications des représentants du personnel.

Il faut savoir qu'une telle réforme ne peut se faire a enveloppe constante. L'exécutif doit consolider les crédits supplémentaires nécessaire à l'harmonisation des primes dans les futures années

Aussi, s'il s'avère exact qu'une partie du personnel verra son régime indemnitaire progresser dans le futur RIFSSEP, l'harmonisation sur les meilleurs taux ne sera pas effective. **Les clauses de sauvegardes des meilleurs régimes indemnitaires s'éteindront avec le départ des agents en bénéficiant.**

Plus simplement les différences salariales dans une même DGA ou dans un même service perdureront.

Le principe d'équité et d'égalité entre agents officiant dans un même métier doit être la règle. La mise en place du RIFSSEP par le gouvernement a pour but de lutter contre les inégalités salariales et de clarifier ces schémas salariaux.

Pour mémoire la CFDT a revendiqué depuis le début une harmonisation vers les meilleurs taux présents dans les services de la CAPB.

Cette revalorisation dans le cadre de l'harmonisation des pratiques salariales peut se faire sur **2 ou 3 exercices budgétaires**, comme cela est le cas dans la plupart des collectivités fusionnées.

A ce jour les propositions de l'exécutif ne nous satisfont pas.

2. Groupe de travail aménagement du temps de travail :

Lors du premier groupe de travail la CFDT a émis un certain nombre de propositions généraliste :

- **Que l'aménagement du temps de travail soit fait en relation avec les souhaits des agents.**
- **Que la pénibilité dans les différents métiers présents à la CAPB soit définie en amont avant toute validation finale.**
- **Que la spécificité du territoire urbain-rural de la CAPB soit pris en compte.**
- **Qu'une analyse soit faite dans les services en relation avec des projets de service.**

Section locale CFDT Interco 64 - CAPB – 15, Avenue Foch – 64100 BAYONNE – 05 59 25 37 14

Syndicat Interco 64 - Maison de Pays - Avenue Gaston de Foix - 64150 MOURENX

- Que la généralisation d'un outil de gestion des temps soit mise en œuvre.
- Que les sujets périphériques mais rentrant dans le champ d'un protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail soit débattus avant toute validation finale.
- Que les nécessités de service soient connues par tous les agents.

Après (seulement) TROIS séquences de travail, un relevé minimaliste de discussions nous a été fourni. Ce relevé devant servir de document d'appui à une validation en comité technique début septembre.

Nous vous rappelons que les avis relevés lors de l'instance paritaire **engageront les organisations syndicales.**

La CFDT ne peut accepter de donner un avis sur des questions aussi techniques alors même que les travaux en groupe de travail ne sont pas aboutis.

Toutes ces données devront être rédigées au sein d'un protocole d'accord signé par les différentes organisations syndicales et l'exécutif.

3. Groupe de travail action sociale :

Au sein de ce groupe de travail des avancées et des propositions ont été soumises aux organisations syndicales.

L'exécutif s'est appuyé sur les retours formulés par les agents à travers le sondage des ressources humaines sur la question (35 % de réponses).

Les propositions de l'exécutif sont :

- Mise en place des chèques déjeuners.
- Participation employeur pour la santé et la prévoyance.
- Une enveloppe dédiée aux œuvres sociales.

Les organisations syndicales ont formulé des contrepropositions, une partie a été retenue par l'exécutif (contrat santé).

Si la CFDT a souligné l'effort fait dans ce domaine, il n'en reste pas moins que la revendication de la création d'un Comité d'Œuvre Sociale n'a pour l'instant pas trouvé de réponse de la part des décideurs.

La création d'un Comité Œuvre Sociale est une façon pour les agents de la CAPB de se saisir de ce sujet et de donner un sens partagé par tous à notre future action sociale.

A ce jour le courrier envoyé par la CFDT le 12 juillet 2018 à Mme Béhotéguy et Monsieur Le Président n'a pas reçu de réponse.

Dans l'instant présent, la CFDT de la CAPB ne validera aucunes propositions si elle estime que des axes de travaux et de négociations ne sont pas aboutis.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite des travaux.

La section syndicale de la CFDT – CAPB

N'hésitez pas à nous informer ou nous transmettre vos remarques. Si vous souhaitez une heure d'info syndicale (HMI) ou si vous souhaitez vous syndiquer à la section syndicale de la CFDT...Contactez-nous !

Section Syndicale CFDT - Communauté d'Agglomération Pays Basque

15, Avenue Foch - 64100 Bayonne.

Mail > cfdt.capb@gmail.com

Tel : 05 59 25 37 14

Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération CAPB – www.cfdtcpab.fr/